

Versailles, le 11 juillet 2019

## 500 km de routes départementales yvelinoises concernées par le retour à 90 km/h

Les Yvelines comptent un réseau routier départemental de 1 500 km dont 400 km se situant en agglomération (où la vitesse est limitée à 50 km/h) et 600 km étant déjà limités à moins de 80 km/h pour des raisons de sécurité (zones accidentogènes ou avec un relief particulier comme en Vallée de Chevreuse). Aujourd'hui, ce sont donc 500 km de routes départementales que le Département prévoit de repasser à 90 km/h.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2018, la vitesse réglementaire sur les routes secondes à double sens sans séparateur central passait à 80 km/h. Sur le territoire yvelinois, 65 panneaux avaient alors été changés. En mai dernier, le Gouvernement annonçait que les Départements seraient libres de choisir les routes où les 90km/h pourraient être remis en vigueur.

*« Notre priorité sur les routes est d'assurer la sécurité de nos concitoyens. Nous n'avons pas attendu le projet de loi du gouvernement pour travailler avec les communes au cas par cas pour aménager et sécuriser des portions de routes jugées dangereuses ou à risques. Partout où des zones accidentogènes ont été détectées, des aménagements ont été faits. Avec seulement 500 km de routes concernés par cette mesure, le problème n'est pas de rouler à 80 ou 90 km/h sur des zones sans risques ; il faut aussi que les automobilistes respectent les limitations de vitesse »* souligne Jean-François Raynal, Vice-président du Département des Yvelines délégué aux mobilités et patrimoine.